

Recommandations suite à la circulaire du 13 mars 2020 relative aux mesures temporaires suite à la pandémie du Coronavirus

14/03/2020

1. Contexte

L'ensemble des services agréés ont reçu une circulaire ce vendredi. En fonction du type de service, elle résonne de manière très différente.

La présente note vise à émettre quelques recommandations en fonction de nos réalités diverses.

Avant toute chose, il nous semble important de se rappeler que nous sommes dans un contexte totalement particulier et inédit en Belgique, en Europe, dans le monde. Il est donc essentiel de ne pas regarder cela avec notre seul focus, mais bien de manière générale.

Tout le monde rencontre de grosses difficultés face à ces mesures sanitaires exceptionnelles qui visent à limiter la propagation du Covid-19 et à empêcher une saturation de nos soins de santé. Il en va de notre responsabilité sociétale d'y veiller.

Notre société est mise à l'épreuve et nous devons nous souvenir qu'elle est basée sur un principe de solidarité et en cette période, pas uniquement au niveau de notre sécurité sociale.

Si nous regardons les événements de notre point de vue de services privés, la situation va être difficile à gérer. Nous devons également penser aux autorités mandantes qui, de leur côté, avec leurs organisations et obligations propres, continuent à gérer des situations qui nécessitent des prises en charge, le Covid-19 n'ayant rien arrangé de ce côté-là non plus, malheureusement.

Si nous nous plaçons de notre point de vue d'employeur, nous avons à cœur de maintenir un service de qualité aux jeunes qui nous sont confiés en hébergement, en famille d'accueil et aux familles que nous accompagnons au quotidien.

Nous avons enfin à cœur de protéger nos travailleurs et sommes conscients qu'eux aussi entrent dans une période d'obligations familiales, les contraignant à s'adapter.

Nous faisons le vœu que cette situation extrême et intense se voie couronnée de résultats probants, afin de revenir à la normale le plus rapidement possible.

2. Recommandations de l'Inter-Fédérations aux services agréés

De manière générale, le Covid-19 ne constitue en aucun cas une raison pour arrêter nos prises en charge. Nous avons l'obligation, en tant qu'employeur, de mettre tout en œuvre pour protéger les travailleurs, au travers de gestes que nous allons tous devoir appliquer dans notre quotidien.

À ce titre, les familles que nous rencontrons et les jeunes que nous hébergeons, ne sont pas différents des personnes que nous continuons à côtoyer avec toutes les précautions recommandées. Nous ne souhaitons pas banaliser, mais simplement relativiser les choses.

Il est recommandé de garder une continuité dans le service et de ne pas suspendre nos procédures d'admission et de sortie des jeunes. La crise sanitaire actuelle n'est pas une raison pour modifier cela et nous rappelons que d'autres situations restent en attente de prises en charge, toujours justifiées.

Pour les **services résidentiels**, nous avons la possibilité de négocier avec les mandants des retours prolongés en WE. Il est dès lors inimaginable de proposer un retour de 3 semaines, le temps de la crise.

Les jeunes qui nous sont confiés ne le sont pas sans raison et tous ont besoin d'une mesure d'éloignement. Nous préconisons de se baser sur les modalités mises en place avec le mandant avant la crise (modalités d'application lors de retours en WE et lors des vacances), et de négocier avec eux des retours anticipés dans le cadre de projets de code M par exemple.

Une attention particulière sera apportée aux jeunes en code 9, notamment pour s'assurer de leur bon état de santé.

La gestion des enfants malades doit être identique à celle mise en place dans nos propres familles, en appliquant des mesures d'isolement en fonction de nos réalités institutionnelles. Il est enfin recommandé de ne pas envoyer les enfants à l'école. Le fait d'être pris en charge par un service de l'Aide à la jeunesse n'est pas une raison valable pour encombrer les garderies scolaires.

Pour les **services d'accompagnement et les SARE**, il est recommandé de travailler normalement, le Covid-19 ne justifiant pas l'arrêt du travail avec les familles. Il sera important de rappeler aux travailleurs de prendre toutes les précautions d'usage lors des interventions.

Les **services d'accompagnement de l'accueil familial** adapteront leur travail concernant les suivis des situations en famille d'accueil et le maintien du lien entre les enfants et leurs parents. Ils seront particulièrement attentifs et vigilants aux accueils chez des accueillants et/ou des parents à risque. Le cas échéant, ils reporteront ou annuleront ces rencontres familiales avec l'accord des familiers et en informant de l'autorité mandante. Ils mettront en place différentes modalités pour pallier au mieux à toutes ces situations spécifiques.

Pour les **services AMO**, il semble aller de soi que le travail va être impacté par les mesures fédérales de confinement en vigueur. Nous recommandons de garder le service accessible via les moyens qui seront les plus appropriés.

3. Organisation du travail

Nous recommandons d'avoir une attention particulière pour le personnel plus fragilisé médicalement, et de la souplesse pour le personnel en charge de jeunes enfants afin de permettre aux travailleurs de s'organiser au mieux pour assurer la garde de leurs enfants. Mesure identique si les crèches devaient également fermer.

Il est clair que le simple fait d'avoir une attention particulière pour ces catégories de travailleurs va impacter l'organisation du travail.

Dans ce cadre, il est recommandé aux **services résidentiels** de :

- se mettre en mode WE durant les 5 semaines à venir ;
- limiter les réunions d'équipe au maximum pour consacrer les heures de travail à l'accompagnement des bénéficiaires ;
- maintenir la gestion du travail administratif à son strict minimum pour permettre de la solidarité entre les différentes fonctions dans les services et pour donner, là encore, une priorité à l'accompagnement des bénéficiaires.

En cas de difficulté, une aide peut être apportée par d'autres services d'un même PO ou d'un PO différent pour assurer la continuité des services d'hébergement.

Les **services d'accompagnement, les SARE et les AMO** ont la possibilité, en cas de manque de personnel, de réduire la voilure sur leur activité, tout en maintenant une attention sur les demandes les plus critiques au niveau de l'état de danger, comme ils le font d'habitude.

Il est également possible de proposer ses services à d'autres qui en auraient grandement besoin, les travailleurs restant sous contrat de travail avec l'employeur initial.

Nous avons enfin la possibilité de procéder à l'engagement, sur notre excédent de masse salariale, de personnel qui aurait un diplôme équivalent à toute forme de graduat et plus, ceci pour étendre notre capacité de recrutement.

4. **Suites**

D'ores et déjà, une première rencontre d'évaluation est prévue avec notre Ministre de tutelle et l'administration ce mardi pour évaluer la situation et envisager la suite du dispositif.

Dans ce contexte de crise, nous sommes face à un Cabinet et une administration qui sont bienveillants et soucieux d'apporter tout leur soutien pour rendre cette période la moins pénible possible, mais force est de constater que cela ne sera pas facile.

Nous avons, en tant que service mais aussi en tant que direction, l'obligation de rester calme face à cette situation et d'aborder les choses sereinement pour rassurer nos équipes, nos travailleurs, les jeunes et les familles.

Nous devons également prendre conscience qu'à côté de nos préoccupations, nos partenaires ont également les leurs et au-delà de notre secteur, les difficultés de chacun et chacune seront multiples.

L'Inte-Fédérations souhaite à chacun et chacune beaucoup de courage pour cette période à venir.

Nous vous invitons transmettre vos constats à vos représentants afin que nous puissions les relayer très rapidement vers nos autorités, lesquelles sont attentives et demandeuses d'informations concrètes du terrain.

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer très rapidement en fonction des décisions qui seront prises notamment en termes de confinement, étape suivante préconisée par les scientifiques.

Pour l'Inter-Fédérations AAJ,



Denis Xhrouet
Président